

La Rochelle  
Université

D'ici, on voit + loin !

# Recueil des actes administratifs

■ n° 518

**14 février 2025**

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Délibérations

Délibération n° 2025-02-10-2-2-1 du 10 février 2025 relative à la constitution d'une Mission d'étude relative aux primes fonctionnelles des enseignants-chercheurs et enseignants

Délibération n° 2025-02-10-2-2-2 du 10 février 2025 relative à la constitution d'une Mission d'étude relative à la doctrine d'établissement en matière de liens public/privé

Délibération n° 2025-02-10-3-1 du 10 février 2025 relative à la sécurisation des emplois académiques liés à la gouvernance de l'établissement

Délibération n° 2025-02-10-5-1 du 10 février 2025 relative à l'appel public à candidatures pour la désignation d'une personnalité extérieure membre du conseil administration : représentante ou représentant d'une organisation syndicale de salariés

Délibération n° 2025-02-10-5-2 du 10 février 2025 relative à la désignation des représentants des membres élus du conseil d'administration au sein de la commission des moyens

### Arrêtés

Arrêté n° 2024-736 du 30 janvier 2025 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées

Arrêté n° 2024-757 du 30 janvier 2025 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales

Arrêté n° 2025-018 du 21 janvier 2025 portant attribution d'une subvention à l'association sportive de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Arrêté n° 2025-019 du 21 janvier 2025 portant attribution d'une subvention à l'association « Forum pour demain »

Arrêté n° 2025-081 du 27 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 2024-333 relatif à la nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours histoire

Arrêté n° 2025-082 du 27 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 2024-335 du 18 juillet 2024 relatif à la nomination du jury du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré

Arrêté n° 2025-107 du 3 février 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2025-108 du 3 février 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-110 du 4 février 2025 valant fixation et actualisation des tarifs de la brasserie pédagogique de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-111 du 4 février 2025 valant fixation et actualisation des tarifs du Comm'on lab de La Rochelle Université



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Délibération n° 2025-02-10-2-2-1 du 10 février 2025 relative à la constitution d'une Mission d'étude relative aux primes fonctionnelles des enseignants-chercheurs et enseignants

Séance du 10 février 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 42,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

APPROUVE la création d'une mission d'étude relative à l'articulation de primes fonctionnelles et d'intéressement des enseignants et enseignants-chercheurs avec la rationalisation du Référentiel d'équivalence horaire dans les conditions suivantes :

#### Missions :

Dans l'objectif de réduire la confusion existante entre la définition réglementaire de l'heure d'enseignement, la charge d'une mission et les dispositifs spécifiques donnant lieu au versement d'heures d'enseignement hors état de services, la Mission d'étude relative à l'articulation de primes fonctionnelles et d'intéressement des enseignants et enseignants-chercheurs est chargée :

- > d'observer l'état dudit référentiel, son impact sur le potentiel global d'enseignement et sa pertinence pour sa bonne conversion et exposition ;
- > d'établir, sur la base de ses observations, des propositions visant la rationalisation des moyens d'enseignement et une meilleure gestion des services d'enseignement dans un contexte contraint, la fluidité et la transparence du système, pour un meilleur pilotage des heures d'enseignement et des dépenses de La Rochelle Université ;
- > de rendre compte au conseil d'administration de ses travaux ;
- > à l'issue de ses travaux, de formuler des préconisations, propositions d'actions et de procédures à soumettre, le cas échéant, à l'approbation du conseil d'administration.

#### Composition :

La mission d'étude est composée comme suit :

- > Représentant du conseil d'administration et président rapporteur : Marie Dusquesne.
- > Autres représentants du conseil d'administration :
  - Isabelle Brenon,
  - Noëlle Dondin,
  - Fabien Gendron,
  - Gilles Radenac.
- > Représentant du conseil académique : Stéphanie Bordenave.
- > Personnels administratifs :
  - Aline Autissier, directrice de l'Appui au pilotage et à la stratégie,
  - Amélie Chevrier, responsable du Service des charges d'enseignement au sein de la direction des Études et de la vie étudiante,
  - Létitia Hanry-Crozat, responsable du Service de gestion des personnels au sein de la direction des Relations et ressources humaines.

Sont invités permanents de la mission d'étude, le président, le vice-président du conseil d'administration, le directeur général des services et ses adjoints de La Rochelle Université.

**Fonctionnement de la mission :**

La mission d'étude se réunira selon un calendrier déterminé par ses membres et validé par son président rapporteur. Elle pourra entendre toute personne susceptible d'éclairer ses travaux, organiser des auditions et des consultations.

Un rapport d'étape pourra être présenté au conseil d'administration à des échéances définies, et un rapport final sera soumis à l'issue des travaux.

**Respect de la confidentialité :**

Les membres de la mission d'étude ont accès aux documents strictement nécessaires à l'accomplissement de leur mission, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, sur autorisation du président de l'Université.

L'accès est interdit aux informations et documents contenant des données protégées, notamment par les règles de protection des données personnelles ou toute autre restriction légale.

Les membres de la mission sont tenus au secret professionnel et à la confidentialité des informations obtenues.

**Durée et clôture de la mission**

À l'issue de ses travaux, la mission sera dissoute de plein droit, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le
--



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Délibération n° 2025-02-10-2-2-2 du 10 février 2025 relative à la constitution d'une Mission d'étude relative à la doctrine d'établissement en matière de liens public/privé

Séance du 10 février 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 42,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

APPROUVE la création d'une mission d'étude relative à la doctrine d'établissement en matière de liens public/privé dans les conditions suivantes :

#### **Missions :**

La Mission d'étude relative à la doctrine d'établissement en matière de liens public/privé est chargée de :

- > observer les procédures et les pratiques en matière de relations contractuelles à dimension économique et/ou partenariale avec la sphère privée (entreprises, particuliers), de prises d'intérêts, de situations lucratives, de prestations onéreuses, ou de tout type de contrats liant La Rochelle Université avec ses personnels ;
- > établir, sur la base de ses observations, des bilans de résultats notamment, l'intérêt de l'établissement, l'équité des contreparties et le respect de la déontologie afférente aux missions de service public ;
- > rendre compte au conseil d'administration de ses travaux,
- > à l'issue de ses travaux, formuler des préconisations, propositions d'actions et de procédures à soumettre, le cas échéant, à l'approbation du conseil d'administration.

#### **Composition :**

La mission d'étude est composée comme suit :

- > Représentant du conseil d'administration et président rapporteur : Sylvain Marchand.
- > Autres représentants du conseil d'administration :
  - Marie-Chrystel Gobin,
  - Laurent Hugot,
  - Gabriel Labracherie,
  - Aleksandra Lamothe,
  - Erwan Liberge.
- > Représentant du conseil académique : Florence Euzéby.
- > Personnels administratifs :
  - Aline Autissier, directrice de l'Appui au pilotage et à la stratégie,
  - Anne Barnabé, directrice des Relations et ressources humaines,
  - Jean-Michel Brun, agent comptable et directeur des Affaires financières et des achats publics,
  - Amélie Chevrier, responsable du Service des charges d'enseignement au sein de la direction des Études et de la vie étudiante.

Sont invités permanents de la mission d'étude, le président, le vice-président du conseil d'administration, le directeur général des services et ses adjoints de La Rochelle Université.

**Fonctionnement de la mission :**

La mission d'étude se réunira selon un calendrier déterminé par ses membres et validé par son président rapporteur. Elle pourra entendre toute personne susceptible d'éclairer ses travaux, organiser des auditions et des consultations.

Un rapport d'étape pourra être présenté au conseil d'administration à des échéances définies, et un rapport final sera soumis à l'issue des travaux.

**Respect de la confidentialité :**

Les membres de la mission d'étude ont accès aux documents strictement nécessaires à l'accomplissement de leur mission, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, sur autorisation du président de l'Université.

L'accès est interdit aux informations et documents contenant des données protégées, notamment par les règles de protection des données personnelles ou toute autre restriction légale.

Les membres de la mission sont tenus au secret professionnel et à la confidentialité des informations obtenues.

**Durée et clôture de la mission**

À l'issue de ses travaux, la mission sera dissoute de plein droit, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le
--



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ**

### **Délibération n° 2025-02-10-3-1 du 10 février 2025 relative à la sécurisation des emplois académiques liés à la gouvernance de l'établissement**

**Séance du 10 février 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 7,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu la délibération n° 2025-01-20-3 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du vice-président du conseil d'administration de La Rochelle Université (Pierre Prétou),  
Vu la délibération n° 2025-01-23-2-CAC du 23 janvier 2025 relative à l'élection du vice-président Formation et vie universitaire (Stéphane Manson),  
Vu la délibération n° 2025-01-23-3-CAC du 23 janvier 2025 relative à l'élection de la vice-présidente Recherche et innovation (Ingrid Arnaudin),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions,

APPROUVE l'attribution de quatre postes d'enseignants-chercheurs contractuels, exclusivement dédiés à compenser les décharges de service du président, du vice-président du conseil d'administration, du vice-président Formation et vie universitaire ainsi que de la vice-présidente Recherche. Ces postes seront gérés par la DGS et la DRRH en dehors des campagnes d'emploi.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ**

### **Délibération n° 2025-02-10-5-1 du 10 février 2025 relative à l'appel public à candidatures pour la désignation d'une personnalité extérieure membre du conseil administration : représentante ou représentant d'une organisation syndicale de salariés**

#### **Séance du 10 février 2025**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3, et ses articles D. 719-41 et suivants,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment ses articles 25 et 36,

Vu la délibération n° 2025-01-06-1 portant désignation de trois personnalités extérieures pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université,

Considérant la vacance du siège de représentante ou représentant d'une organisation syndicale de salariés au sein du collège des personnalités extérieures membres du conseil d'administration de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

APPROUVE l'appel public à candidatures, joint en annexe, d'une personnalité extérieure représentante ou représentant d'une organisation syndicale de salariés pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université pour la durée du mandat restant à courir. La date limite de candidatures est fixée au mercredi 30 avril 2025 à 17 h 00.

Si ce premier appel à candidature est infructueux, un second appel à candidatures est immédiatement diffusé dans les mêmes termes. La date limite de candidatures pour ce second appel est fixée au lundi 30 juin 2025, 17 h 00.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur, chancelier des universités, le

## La Rochelle Université

### **Avis d'appel public à candidatures d'une personnalité extérieure représentante ou représentant d'une organisation syndicale représentative des salariés pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université**

Du fait de la vacance d'un siège, La Rochelle Université doit, en application des dispositions du code de l'éducation et de l'article 25 et 36 de ses statuts, procéder à la désignation d'une personnalité extérieure qui sera amenée à siéger au sein de son conseil d'administration :

#### **> Une représentante ou un représentant d'une organisation syndicale représentative des salariés.**

Cette personnalité exercera son mandat pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la désignation de la prochaine présidente ou président de l'Université, à compter du 20 janvier 2029.

La Rochelle Université recherche une personnalité prête à encourager son développement, souhaitant s'investir dans les projets d'une université ancrée dans son territoire et reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaire, une université en pleine mutation pour s'adapter aux nouveaux défis sociétaux et s'ouvrant aux perspectives européennes et internationales.

Les candidatures sont à adresser par voie postale ou électronique **avant le mercredi 30 avril 2025**, 17 heures, à :

Monsieur le Président de La Rochelle Université  
La Rochelle Université  
23 avenue Albert Einstein – BP 33060  
17031 La Rochelle  
dajs@univ-lr.fr

#### **Le dossier de candidature est constitué :**

- > d'une déclaration de candidature signée sur papier libre,
- > d'une lettre de motivation (1 page recto),
- > d'un curriculum vitae,
- > des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée,
- > des coordonnées du candidat : adresse, messagerie électronique et téléphone.

Cet appel à candidatures est publié sur la page d'accueil du site Internet de l'université pendant toute la période d'ouverture du dépôt de candidatures.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Délibération n° 2025-02-10-5-2 du 10 février 2025 relative à la désignation des représentants des membres élus du conseil d'administration au sein de la commission des moyens

#### Séance du 10 février 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2012-07-02-3-2-1 portant création des commissions et désignation des représentants du conseil d'administration,  
Vu l'arrêté n° 2024-771 du 13 décembre 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin des 9 au 11 décembre 2024),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

PROCLAME représentants du conseil d'administration au sein de la commission des moyens les membres suivants :

- > au titre des enseignants-chercheurs :
  - Michaël Coustaty
  - Marie Duquesne
  - Fabien Gendron
  - Petra Gomez
- > au titre des BIATSS :
  - Patrick Janvresse
  - Marie-Chrystel Gobin
- > au titre des usagers : Nathan Barthélémy

Fait à La Rochelle, le 10 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

**Arrêté n° 2024-736 du 30 janvier 2025 portant  
nomination du jury d'admission en première année du  
master du domaine Arts, lettres, langues mention  
Langues étrangères appliquées**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2025-2026 en première année du master du domaine Arts, lettres, langues, mention Langues étrangères appliquées parcours LCAI Amériques le jury d'admission est composé comme suit :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Camila RIBEIRO, professeure certifiée
- > Sebastian URIOSTE, maître de conférences
- > Fernanda Pismel, ATER
- > Stéphanie PELTIER, maîtresse de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2025-2026 en première année du master du domaine Arts, lettres, langues, mention Langues étrangères appliquées parcours LCAI Asie-Pacifique le jury d'admission est composé comme suit :

- > Martine RAIBAUD, maîtresse de conférences, présidente
- > Agnès BELOTEL-GRENIE, lectrice
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Chandra Grangé, maîtresse de conférences
- > Michel Grenié, maître de conférences
- > Sora HONG, maîtresse de conférences
- > David WATERMAN, professeur des universités
- > Stéphanie PELTIER, Maîtresse de conférences
- > HU Xinyu, professeure certifiée
- > Dwi WINARSIH, Maîtresse de Conférences contractuelle
- > Miravianti Andiani, lectrice
- > JEONG Eun Chae, enseignante contractuelle
- > SONG Chan Me, enseignante contractuelle

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2025,

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2024-757 du 30 janvier 2025 portant  
composition de la commission pédagogique de  
validation des études, expériences professionnelles ou  
acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de  
master du domaine Arts, lettres, langues mention  
Langues étrangères appliquées parcours Langues,  
cultures, affaires internationales**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et D. 613-45,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques au titre de l'année universitaire 2025-2026, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Camila RIBEIRO, professeure certifiée
- > Sebastian URIOSTE, maître de conférences
- > Fernanda Pismel, ATER
- > Stéphanie PELTIER, maîtresse de conférences

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures affaires internationales - Asie Pacifique au titre de l'année universitaire 2025-2026, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Martine RAIBAUD, maîtresse de conférences, présidente
- > Agnès BELOTEL-GRENIE, lectrice
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Chandrea Grangé, maîtresse de conférences
- > Michel Grenié, maître de conférences
- > Sora HONG, maîtresse de conférences
- > David WATERMAN, professeur des universités
- > Stéphanie PELTIER, Maîtresse de conférences
- > HU Xinyu, professeure certifiée
- > Dwi WINARSIH, Maîtresse de Conférences contractuelle
- > Miravianti Andiani, lectrice
- > JEONG Eun Chae, enseignante contractuelle
- > SONG Chan Me, enseignante contractuelle

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-018 du 21 janvier 2025 portant attribution d'une subvention à l'association sportive de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-9,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu l'avis du 26 novembre 2024 du conseil de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association sportive de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle.

**Article 2**

La dépense sera imputée au CRB09 IUT :

> sur la ligne budgétaire CRB09/TRANSVERSAL/ADGE au compte 6576 : 4 000 euros

Le paiement se fera en un versement.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-019 du 21 janvier 2025 portant  
attribution d'une subvention à l'association « Forum  
pour demain »**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-9,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu l'avis du 26 novembre 2024 du conseil de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association « Forum pour demain ».

**Article 2**

La dépense sera imputée au CRB09 IUT :

- > sur la ligne budgétaire CRB09/TRANSVERSAL/ADGE au compte 6576 : 3 000 euros
- > sur la ligne budgétaire CRB09/TC/TC au compte 6576 : 3 000 euros

Le paiement se fera en un versement.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-081 du 27 janvier 2025 modifiant  
l'arrêté n° 2024-333 relatif à la nomination du jury de  
master du domaine Sciences Humaines et Sociales  
mention Histoire parcours histoire**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

**ARRÊTE**

**Article 1**

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-333 du 18 juillet 2024 précité, Monsieur Pierre Pretou, professeur des universités est remplacé par monsieur Bruno Marnot, professeur des universités au sein de la composition du jury.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 janvier 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n°2025-082 du 27 janvier 2025 modifiant  
l'arrêté n° 2024-335 du 18 juillet 2024 relatif à la  
nomination du jury du master du domaine Sciences  
Humaines et Sociales mention Métiers de  
l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1<sup>er</sup>  
degré**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions du directeur de de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

**ARRÊTE**

**Article 1**

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-335 du 18 juillet 2024 précité, Monsieur Pierre Pretou, professeur des universités est remplacé par Monsieur Jean-rené Cherouvrier, maître de conférences au sein de la composition de jury.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 janvier 2025,

Le président

Gérard BLANCHARD



**Arrêté n° 2025-107 du 3 février 2025 portant  
délégation de signature du président de  
La Rochelle Université et modification de l'arrêté  
n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de  
signature - Volet composantes et départements  
d'enseignement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans le tableau figurant au paragraphe 3.3.4 intitulé Affaires financières avec certification :

Structure	Déléataire	Agent et fonction	Lignes
Équipe Exécution financière	Marie-Pierre BUNEL	Gestionnaire administrative et financière	3.3.4

- > dans l'Annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 3.3.4 :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	EOLE	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	CRHIA	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	MIA	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	NUDD	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	POLICEMIES	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	MASTERS	

BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LU DI	CRB12	ED EUCLIDE	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LU DI	CRB12	TRANSVERSAL	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LU DI	CRB12	FEDERATIONS ET RESEAUX	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LU DI	CRB12	CEBC	
BUNEL	MARIE-PIERRE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LU DI	CRB12	D2IA	
PICARD	LUCIA	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE LIENSs	LIENSs	CRB12	LIENSs	

> dans l'Annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.9.3 intitulé Affaires financières avec certification :

PICARD	LUCIA	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE LIENSs	LIENSs	CRB12	LIENSs	
--------	-------	-----------------------------------	--------	-------	--------	--

> dans le tableau figurant au paragraphe 2.3.3 intitulé Affaires financières hors certification :

Structure	Déléataire	Agent et fonction	Lignes
Service budget et finances	Karen LAUDY	Responsable du service budget et finances	2.3.3

> dans l'Annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.3.3 :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
KAREN	LAUDY	RESPONSABLE SERVICE BUDGET ET FINANCES	COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM OPB
KAREN	LAUDY	RESPONSABLE SERVICE BUDGET ET FINANCES	COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM PHOTO

## Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-108 du 3 février 2025 portant  
délégation de signature du président de  
La Rochelle Université et modification de l'arrêté  
n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de  
signature – Volet gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'Annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 4.1.4 intitulé Affaires financières hors certification :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
GENOT	PASCAL	DIRECTEUR DEVU	DEVU	CRB10	COMPS	CAMPUS EMR
GENOT	PASCAL	DIRECTEUR DEVU	DEVU	CRB11	NCU	OPEN CV COMMANDES MISSIONS

- > dans l'Annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 4.7.6 intitulé Affaires financières hors certification :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
GOUPILLE BERGERE	MARIE	CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES INITIATIVES ETUDIANTES	ESPACE CULTURE	CRB04	DEVU	B2E

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-110 du 4 février 2025 valant fixation et actualisation des tarifs de la brasserie pédagogique de La Rochelle Université**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le code de la concurrence, notamment son article L. 410-1,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2022-12-12-5-5 relative aux nouveaux tarifs du catalogue de la brasserie pédagogique de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu l'avis de la direction d'Appui au pilotage et à la stratégie,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les tarifs des biens et prestations proposés à la vente par la brasserie pédagogique de La Rochelle Université sont modifiés conformément aux grilles figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Annexe 1 – Tarifs bières**

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>€ HT unit.</b>	<b>€ TTC unit.</b>
Coffret 4bouteilles+1 verre certifié bio par fr-bio-01	Coffret 4b+1 verre certifié fr-bio-01	11,667	14,000
Coffret 4bouteilles+1 verre certifié bio par fr-bio-01	Coffret 4b+1 verre-univ certifié fr-bio-01	11,667	14,000
Coffret 4bouteilles+1 verre certifié bio par fr-bio-01	Coffret 4b+1 verre-interne certifié fr-bio-01	14,000	14,000
Lot de 6 verres science infuse	Verres science infuse (6)	16,667	20,000
Lot de 6 verres science infuse (interne)	Verres science infuse (6) interne	20,000	20,000
Quadripack (12 bouteilles assortiment 33 cl) certifié bio par fr-bio-01	S-i interne-quadripack certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Quadripack (4 bouteilles assortiment 33 cl) certifié bio par fr-bio-01	S-i quadripack certifié fr-bio-01	6,800	8,160
Science infuse blanche 5% fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse blanche 5% fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse blanche 5% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse blanche 5% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Science infuse blanche 5% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse blanche fruits 5 % vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche fruits certifié fr-bio-01	1,920	2,304
Science infuse blanche fruits 5 % vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche fruits-interne certifié fr-bio-01	24,000	24,000
Science infuse blanche fruits 5 % vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i blanche fruits-univ certifié fr-bio-01	20,000	24,000
Science infuse mandarina 5% fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i mandarina 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse mandarina 5% fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i mandarina 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse mandarina 5% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i mandarina certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse mandarina 5% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i mandarina-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Science infuse mandarina 5% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i mandarina-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse new hope 9% fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i new hope 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse new hope 9% fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i new hope 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse new hope 9% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i new hope certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse new hope 9% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i new hope-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Science infuse new hope 9% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i new hope-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse pils 5% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i pils certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse pils 5% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i pils-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>€ HT unit.</b>	<b>€ TTC unit.</b>
Science infuse pils 5% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i pils-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse pils 5% vol, fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i pils 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse pils 5% vol, fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i pils 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse schokomockho 5 % vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i schokomockho certifié fr-bio-01	1,92	2,304
Science infuse schokomockho 5 % vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i schokomockho-interne certifié fr-bio-01	24,000	24,000
Science infuse schokomockho 5 % vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i schokomockho-univ certifié fr-bio-01	20	24,000
Science infuse triple 8,0% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i triple certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse triple 8,0% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i triple-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Science infuse triple 8,0% vol 33 cl x 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i triple-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse triple 8,0%, fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i triple 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse triple 8,0%, fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i triple 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse triple spéciale 7% fût de 20 l certifié bio par fr-bio-01	S-i triple spéciale 20l certifié fr-bio-01	70,000	84,000
Science infuse triple spéciale 7% fût de 30 l certifié bio par fr-bio-01	S-i triple spéciale 30l certifié fr-bio-01	96,000	115,200
Science infuse triple spéciale 7% vol 33 cl * 12 certifié bio par fr-bio-01	S-i triple spéciale-univ certifié fr-bio-01	18,333	22,000
Science infuse triple spéciale 7% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i triple spéciale certifié fr-bio-01	1,700	2,040
Science infuse triple spéciale 7% vol 33 cl certifié bio par fr-bio-01	S-i triple spéciale-interne certifié fr-bio-01	22,000	22,000
Science Infuse ambrée au cognac 7,9% vol 33 cl certifié bio par FR-BIO-01	S-I ambrée au cognac certifié FR-BIO-01	1,92	2,304
Science Infuse ambrée au cognac 7,9% vol 33 cl x 12 certifié bio par FR-BIO-01	S-I ambrée au cognac-interne certifié FR-BIO-01	24,00	24,00
Science Infuse ambrée au cognac 7,9% vol 33 cl x 12 certifié bio par FR-BIO-01	S-I ambrée au cognac-univ certifié FR-BIO-01	20,00	24,00

**Annexe 2 – Tarifs Prestations**

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>€ HT unit.</b>	<b>€ TTC unit.</b>
Alcool, ph, densité, CO2 dissout, O2 total	Contrôle sur les produits finis B - prest	60,000	72,000
Amertume EBC, couleur EBC	Contrôle sur les Produits finis C - prest	35,000	42,000
Analyses bières	Analyses bières - prest	162,500	195,000
Développement d'une recette de bière	Développement d'une recette - prest	2500,000	3000,000
Dosage d'alcool	Dosage d'alcool - prest	15,000	18,000
Dosage d'amertume	Dosage d'amertume - prest	25,000	30,000
Fabrication d'un lot test de 10HI (3000 bouteilles environ) la bouteille de 33 cl certifié bio par FR-BIO-01	2- Lot test de 10HI certifié FR-BIO-01 - prest	1,700	2,040
Fabrication d'un lot test de 1HI certifié bio par FR-BIO-01	1- Lot test de 1HI certifié FR-BIO-01 - prest	450,000	540,000
Frais de conditionnement et d'expédition de levure sur pente gélosée	Expedition pente gélosée - prest	12,000	14,400
Fûts de 20 l jetable pour l'expédition de starter de levure	Fûts de 20 l jetable - prest	9,800	11,760
Fabrication d'un lot test de 1HI certifié bio par FR-BIO-01, fermentation isobare	3-lot test de 1HI certifié FR-BIO-01 - prest	1000	1200
Fûts de 30 l jetable pour l'expédition de starter de levure	Fûts de 30 l jetable	14,000	16,800
Levure sur pente gélosée	Pente gélosée - prest	25,000	30,000
Mesure de l'oxygène dissous	Oxygène dissous - prest	15,000	18,000
Ph	pH - prest	10,000	12,000
Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification)	Contrôle sur les Produits finis A - prest	30,000	36,000
Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification), alcool, ph, densité	Contrôle avant embouteillage - prest	50,000	60,000
Starter de levure certifié bio par FR-BIO-01	Starter de levure certifié FR-BIO-01 - prest	300,000	360,000
Starter de levure certifié bio par FR-BIO 01-1 fût , expédition 24H	Starter de levure certifié FR-BIO-01, 1 fût - prest	410,00	492,00
Stockage d'une souche de levure à -80°C pour une période d'un an	Stockage levure - prest	60,000	72,000
Stérilisation de fût inox	Stérilisation de fût inox - prest	5,000	6,000
Sucres fermentescibles (lot de 5 échantillons)	Sucres fermentescibles (5) - prest	300,000	360,000
Transport	Transport - prest	1,000	1,200
Viabilité, Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification), Dénombrement.	Contrôle sur les levures récoltées - prest	50,000	60,000

**Arrêté n° 2025-111 du 4 février 2025 valant fixation et actualisation des tarifs du *Comm'on lab* de La Rochelle Université**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le code de la concurrence, notamment son article L. 410-1,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2022-12-12-5-5 relative aux nouveaux tarifs du catalogue de la brasserie pédagogique de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu l'avis de la direction d'Appui au pilotage et à la stratégie,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les tarifs du *Comm'on lab* sont actualisés conformément à la grille annexée au présent arrêté.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2025.

Le président

Gérard Blanchard

## Annexe

## GRILLE DES TARIFS DU COMM'ON LAB DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Cellule Science et Société, Institut LUDI – février 2025

Dénomination	Tarif TTC	Tarif TTC étudiant (remise de 20%)
<b>Boissons fraîches</b>		
Eau gazeuse 75 cl	4,00 €	3,20 €
Soda verre bio 33 cl	3,00 €	2,40 €
Soda cannette 33 cl	2,60 €	2,08 €
Smoothie 25 cl	3,00 €	2,40 €
Jus de fruits 25 cl	2,80 €	2,24 €
Jus de fruits 20 cl	2,20 €	1,76 €
Cocktail 20 cl (sans alcool)	2,80 €	2,24 €
Thé glacé 20 cl	2,90 €	2,32 €
Sirop à l'eau 20 cl	2,00 €	1,60 €
<b>Boissons chaudes</b>		
Café expresso/ristretto	1,60 €	1,33 €
Café noisette/allongé	1,80 €	1,50 €
Café crème	2,80 €	2,24 €
Cappuccino/latte	2,80 €	2,24 €
Chocolat chaud	2,80 €	2,24 €
Thé/infusion	2,50 €	2,00 €
<b>Snack sucré</b>		
Cookie gourmand 100g	3,30 €	2,64 €
Financier 100g	3,30 €	2,64 €
Galette charentaise 110g	3,80 €	3,04 €
Cake 100g	2,60 €	2,08 €
Brownie (unité)	3,10 €	2,48 €
Cookie tout chocolat / noisette (unité)	2,80 €	2,24 €
<b>Bières à emporter</b>		
Bière Science Infuse 33cl	2,90 €	
<b>Livres</b>		
Ouvrages	Prix unique du livre	